



**VILLE DE SAN GIORGIO A CREMANO
LABORATOIRE RÉGIONAL VILLE DES ENFANTS**



**10 MAI 2017 XII^e ÉDITION DU JOUR DU JEU
« JEU-ROND » : JOUONS EN ROND**

1. La Mairie de San Giorgio a Cremano (NA), par l'arrêté du conseil municipal n°295 du 22/09/2006, a institué « LE JOUR DU JEU », avec le but de sensibiliser la population sur le droit des enfants au jeu, dans l'esprit de l'art. 31 de la « Convention Internationale des Droits de l'Enfant » (approuvée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et ratifiée par l'Italie par la loi n° 176 du 27 mai 1991) : « Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique. ».
En particulier, l'initiative annuelle, patronnée par le Comité Régional de la Campanie pour l'UNICEF, a lieu tous les deuxièmes mercredis du mois de mai et, pour l'édition 2017, la date est fixée au jour 10 mai. La XII^e édition du Jour du Jeu, appelée « « JEU-ROND » : JOUONS EN ROND » est dédiée à la forme du cercle comme jeu et/ou jouet. Le cercle est considéré comme un symbole universel d'équilibre et harmonie et métaphoriquement il représente le cycle éternel de la vie, la figure géométrique parfaite, dans laquelle on ne peut pas percevoir un point de départ ou d'arrivée, il n'y a ni début ni fin. Dans le passé on était habitués à voir des enfants courir derrière un cercle ou n'importe quel objet de forme sphérique. Le manège, le yo-yo, le frisbee, la toupie, se basent sur le cercle, un tour vicieux ou tortueux avec un mouvement rotatoire autour d'un axe. Mais on peut jouer en cercle avec son propre corps. Se mettre en rond pour chanter une comptine, faire la ronde, ce sont des rituels, mais aussi des jeux très diffusés. Autrefois, on se mettait en rond pour discuter, danser, pour partager des pensées et des actions, pour jouer... « Jouer en rond » ou « jouer avec le cercle » peut représenter une façon archaïque de rentrer en liaison avec la nature, avec la forme du soleil et de la lune. Se mettre en rond veut dire perdre sa position centrale, être ouverts aux valeurs de tous, accepter l'autre sans conditions.
2. Dans le domaine de ce projet, la Mairie de San Giorgio a Cremano (NA), avec le Laboratoire Régional Ville des Enfants, promeut une initiative pour la réalisation de projets créatifs et originaux pour une campagne de communication finalisée à la sensibilisation sur le droit au jeu des enfants.
3. L'initiative est réservée aux élèves d'école primaire, collège et lycée. La participation peut être individuelle et/ou en groupe, pourvu qu'il soit formé d'élèves de la même classe.
4. Les projets originaux doivent présenter une campagne de communication qui comprenne un ou tous les éléments suivants :
 - Slogan de la campagne ;
 - Logo pour affiches ou dépliants
 - Spot radiophonique (durée min. 15'' - max. 30'')
 - Spot télévisé (durée min. 15'' – max. 180'')
5. Les participants doivent communiquer leur adhésion, en envoyant leurs données (nom, prénom, institut, classe) par e-mail (gioco@cittabambini.it) au Secrétariat du Laboratoire Régional Ville des Enfants avant le **3 février 2017**.
6. Le Secrétariat du Laboratoire Régional sera à disposition pour illustrer les finalités du projet et les modalités de participation.
7. On peut participer avec un seul projet (individuel ou en groupe) qui comprenne un ou tous les éléments décrits au point 4.
8. Les projets peuvent être envoyés à « Segreteria del Laboratorio Regionale Città dei bambini e delle bambine » - Via San Martino n° 4 Villa Falanga – 80046 San Giorgio a Cremano (NA), du **6 février 2017** au **18 février 2017** selon les modalités suivantes:
 - Le slogan et/ou le logo à l'adresse gioco@cittabambini.it, comme file annexe, dimension max. 500x500 pixels, définition 72 dpi, file JPEG (le secrétariat du laboratoire régionale se réserve le droit d'adapter les dimensions pour exigences de mise en pages).

- Le spot radiophonique et/ou télévisé doit être déposé en mains propres ou par courrier à « Segreteria del Laboratorio Regionale Città dei bambini e delle bambine » - Via San Martino n° 4 Villa Falanga – 80046 San Giorgio a Cremano (NA) **avant le 3 mars 2017** (le cachet de la poste faisant foi).
9. Les projets présentés ne seront pas rendus et feront tous part d'une exposition virtuelle sur le site www.cittabambini.it. Les images des slogans et des logos, exposées dans une galerie photographique virtuelle, seront votées par les visiteurs du site. Chaque visiteur votera, à son avis, l'image la plus représentative pour la douzième édition du JOUR DU JEU prévue pour le 10 mai 2017.
- N'importe qui peut voter l'image la plus originale et sympathique. On peut seulement effectuer UNE CHOIX et une fois ! Les votes pour la sélection des images commenceront le 6 mars 2017 et se termineront le 19 mars 2017.
- Les spots radiophoniques et télévisés seront sélectionnés par un jury et seront transmis pendant la campagne de communication de l'événement.
10. La participation à cette initiative implique l'autorisation à la Mairie de San Giorgio a Cremano, de la part des adultes responsables des enfants participants, à utiliser un ou même plus de projets pour réaliser une campagne institutionnelle de communication, à partir des mêmes projets avec l'élaboration de la part d'un cabinet professionnel. La participation à ce concours implique aussi l'autorisation à la Mairie de San Giorgio a Cremano, à garder les données personnelles déclarées par les intéressés, en étant entendu que l'utilisation de ces données est rigoureusement reliée à cette initiative, en excluant leur utilisation pour tout but différent de celui prévu.
11. La participation à cette initiative implique l'acceptation intégrale de toutes les normes du présent règlement.

Secrétariat d'organisation : tél. 0039 081 2565653 télécopie 0039 081 5654498

Notes explicatives :

- Slogan de la campagne : phrase, devise à insérer dans tous les matériels. Il doit être incisif, sympathique, exprimé par les enfants et adressé à toute la population ;
- Logo ou dessin pour affiche ou dépliant : esquisse, sur papier, réalisée avec n'importe quelle technique artistique, même multimédia, qui comprenne textes et images ;
- Spot radiophonique : texte à transmettre à la radio ; on peut aussi envoyer avec le texte écrit un enregistrement audio du texte chanté ;
- Spot télévisé : script du spot (texte) + audio-visuel, réalisé sur DVD qui comprenne textes, images et éventuellement musique.

Important : les projets graphiques auront les dimensions maximales suivantes : format A4 cm 21 x 29,7 et seront copiés sur support digital en format jpg de dimensions max. 500x500 pixels, définition 72 dpi.

